

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



M22- 0056273

201021

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2095

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MOUFLIH

Sacdia

Date de naissance : 02 07 1953

CAEN

Adresse : 18 Res AZZAHRA Ali Abderragab

Place Fakir

Tél. 06 69 48 18 35

Total des frais engagés 300, + 7870 + 94,00 Dhs

Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue
Dr. DOURAD BENZAOUR, BENZAZOUR
7, Rue Mohamed Diabri - Casablanca

Tél: 05 22 45 05 05 / 05 61 20 09 41

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/02/2014

Nom et prénom du malade : EL MOUFLIH

Age : 70

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Environ 3 mois

Enfant

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/02/2014

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. DOURAD BENZAOUR, BENZAZOUR
7, Rue Mohamed Diabri - Casablanca

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/02/24	G	1	300,-	Dr. DODAD BEN ABBAD Chirurgien Dentiste à Casablanca 1, Rue Alphonse d'Orlans Tél: 0524 95 05 / 05 61 20 09 42

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE: 09201	22/02/24	79,72
DR. BEN ABBAD - Casablanca ANNEE 2024	22/02/24	94,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. BEN ABBAD - Casablanca ANNEE 2024			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000	G 21433552 00000000 11433553	B 35533411	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. DORAID BENZAKOUR-KNIDEL

Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue

Diplômé de l'Université de Grenoble

Ancien Chirurgien des Hôpitaux de France

Ancien Chirurgien des Hôpitaux Militaires du Maroc

Traumatologie du Sport

Podologie - Arthroscopie

الدكتور دريد بنزاكور قنيدل

اختصاصي في جراحة العظام والمقابض

خريج جامعة الطب ب��رونوبول

جراح سابقاً بمستشفيات فرنسا

جراح سابقاً بالمستشفيات العسكرية بالمغرب

الأفات الرياضية - أمراض الرجل

الكشف بالمنظار الداخلي للمقابض

GTIN: 06118001260850
LOT: 4148
MFG: 04 2023
EXP.: 04 2026
PPV: 940hs00



Casablanca, Le

22. 02. 24

9th el Roufia Saadi

94,00

AMMINE 100 mg
PPV 26,90 DH
LOT D1862 PER

Nydoflex

MTHKMALE LUUKAIN
Dr. BENMOUSSA & Dr. KOMIHA
Le Ahmed Charci - Casablanca
Tél: 0522 94 26 97

3 fm / /

26,90

AMM N° : 569/17 DMP/21/NRQ
LOT: 22148
PER: 03/2025
PPU: 52,80 DH

Vitanal CF

3 fm / /

52,80

Artec 20

1 fm a fm

79,10

PHARMACIE & PARA
DU COMPLEXE SPORTIF
Dr Fatima KADIRI HASSENI
63, Rue Hamoun Mohamed - Les Princesses
Midi Extension - Casablanca
Fax: 05 22 38 05 07 - Tél: 06 62 79 37 89

Dr. DORAID BENZAKOUR-KNIDEL
Chirurgien Orthopédiste et Traumatologue
7, Rue Mohamed DIOURI - Casablanca
Tél: 05 22 45 05 05 / 06 61 20 09 41

7. زنقة محمد الدبوري - الطابق الأول - الدار البيضاء

7, Rue Mohamed DIOURI - 1 er Etage - Casablanca

المستعجلات : الهاتف : 06 61 20 09 41

ICE : 1809928000059